

ACCIDENT

survenu à l'avion immatriculé F-GSRF

Événement :	sortie longitudinale de piste au décollage.
Cause identifiée :	non prise de décision d'interruption de décollage.

Conséquences et dommages :	aile et train droits endommagés.
Aéronef :	avion Robin DR 400 - 120.
Date et heure :	mardi 5 octobre 1999 à 16 h 30.
Exploitant :	club.
Lieu :	AD Saint-Gervais (85) (privé), piste non revêtue 450 x 30 m, sol ferme, herbe tondue, sans pente longitudinale.
Nature du vol :	local.
Personnes à bord :	pilote.
Titres et expérience :	pilote, 71 ans, TT de 1958, 513 heures de vol dont 200 sur type et 3 h 45 dans les trois mois précédents.
Conditions météorologiques :	évaluées sur le site de l'accident : vent 060° à 080° / 06 kt, FEW à 3000 pieds, SCT à 1500 pieds, température 15 °C, QNH 1024 hPa.

Circonstances

Le pilote, propriétaire de l'aérodrome, décolle en piste 01 pour un vol local. Il indique qu'après 400 mètres de roulage la vitesse lue est de 100 km/h. Il ajoute qu'il sort alors le deuxième cran de volet (position atterrissage) pour augmenter la portance et tire fortement sur le manche. L'avion décolle sur une quinzaine de mètres, touche de nouveau le sol et roule sur quatre vingt dix mètres. Le train d'atterrissage droit percute le bord d'un étier. L'avion s'immobilise quarante mètres plus loin.

D'après le manuel de vol du constructeur :

- la distance de roulement au décollage, dans les conditions du jour, était d'environ 180 mètres.
- la vitesse de décollage est de 100 km/h.
- la seule procédure de décollage consiste à laisser les volets au premier cran pendant toute la durée du décollage.